

Malauzat

SAINT-GENEST L'ENFANT • LES MOULINS BLANCS



Bulletin municipal 2022



Sauvetage d'un pressoir de Saint Genest l'Enfant.



Journée de nettoyage de la nature avec les habitants le 20 mars 2021.



Mise en valeur par un habitant de Saint Genest l'Enfant d'un puit de visite des anciens captages des eaux de RIOM.



Cérémonie du 11 novembre 2021.

Sommaire

Infos pratiques, Édito	p. 3
Travaux	p. 4
Au fil des conseils municipaux	p. 6
Budget	p. 8
Informations communales	p. 9
Terrain de PADEL	p. 10
Communication	p. 11
Mieux vivre ensemble	p. 12
Manifestations	p. 14
CCAS	p. 15
La vie de nos enfants	p. 16
CLIC	p. 18
Vie associative	p. 19
RLV – Intercommunalité	p. 26
A vos agendas	p. 28

Le magazine d'informations municipales de la Ville de Malauzat

Directeur de la publication :
Jean-Paul AYRAL, maire

Chargé de la communication :
Raphaël ROUSSY, adjoint

Crédits photos :
Véronique Faure, Pierre-Franck Pappalardo, Gilles Largeron, Raphaël Roussy, Sandra Serre (Directrice de l'école), Jacques Berruë, APE, Les compagnons de Marcoin, Joyeux Mitrons, Les Jardins de Jeanne et Clémence, Dynamic Malauzat, ESV, RLV.

Conception graphique et impression :
L'imprimeur, Mozac 04 73 38 82 95

Un enregistrement du magazine est disponible sur www.malauzat.fr dans la rubrique « Vie communale, Bulletins Municipaux »

www.malauzat.fr



Infos pratiques

Mairie

Tél : 04 73 79 20 06

Courriel : mairie.malauzat@wanadoo.fr

Internet : www.malauzat.fr

Ouverture du secrétariat au public

- Mardi : 9h - 12h & 14h - 17h
 - Mercredi : 14h - 17h
 - Vendredi : 9h - 12h & 14h - 19h
 - Les autres jours sur RDV uniquement
- En raison de la crise sanitaire actuelle, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés ponctuellement. L'information est accessible sur notre site internet.

Permanence des élus

Le maire, sur rendez-vous à Malauzat, tous les vendredis de 14h à 17h.
Les adjoints, sur rendez-vous

C.C.A.S

Prendre rendez-vous au secrétariat

École Primaire de Malauzat

Tél. 09 67 32 15 28

Courriel : ecole.malauzat.63@ac-clermont.fr

Garderie – Centre de loisirs

Tél : 06 47 60 67 30

Cantine

Tél : 06 59 58 91 49

Urgence

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 ou 112

Numéros utiles

ERDF Dépannage

Tél : 09 72 67 50 63

GRDF Raccordement et conseil

Tél : 09 69 36 35 34

SEMERAP

Tél : 04 73 15 38 38

Riom Limagne et Volcans

Tél : 04 73 67 11 00

Courriel : contact@rlv.eu

Calendrier électoral 2022

L'élection du président de la République se déroulera :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Les élections législatives se dérouleront :

- le dimanche 12 juin 2022
- le dimanche 19 juin 2022

Infos

Edito



La crise sanitaire est toujours là pour la deuxième année consécutive et sûrement une troisième année en perspective sur 2022. Certes, elle contraint notre vie quotidienne dans beaucoup de domaines nous obligeant à changer nos habitudes, à faire des choix différents etc., mais elle nous oblige à se remettre en question sur nos modes de vie : le télétravail s'impose petit à petit, on change de métier, de région, les circuits d'approvisionnement se réorganisent, on favorise la fabrication locale etc., l'économie repart, les prix flambent parfois vertigineusement.

Si les grandes réformes, prévues par nos dirigeants, n'ont pu être réalisées (encore une conséquence de la crise sanitaire) au niveau communal et intercommunal il n'en est pas de même : de nombreux changements sont intervenus en 2021 : transfert de compétence eau/assainissement des communes vers la communauté qui a mis en place une évolution de la tarification en tenant compte des coûts d'entretien et des investissements à réaliser sur le court / moyen terme ; élaboration du PLU intercommunal avec une approbation prévue en 2022; mise en place de la dématérialisation des autorisations du droit des sols ; évolution au niveau communal de la gestion des employés : télétravail, temps annuel de travail, régime indemnitaire des employés, gestion de la garderie, de la cantine etc.

Au niveau travaux : de la voirie a été réalisée sur St Genest l'Enfant, la réalisation du modulaire et du city-parc a été repoussée sur 2022 après la décision de révision du plan de financement de ces projets.

Sur le plan budgétaire nos finances sont saines : l'état de la dette reste raisonnable, le montant de l'épargne nette est stable depuis plusieurs années quoiqu'un peu faible si nous souhaitons accélérer nos investissements. De nouvelles recettes ou économies devront être trouvées pour compenser la disparition de recettes actuelles notamment celle provenant de l'exploitation de la carrière Jalicot : plusieurs réflexions sont menées sur l'installation de nouvelles sources d'énergies, des économies d'énergie à réaliser etc.

La communauté d'agglomération a aussi des réflexions et projets en cours : mise en place d'un pacte financier et fiscal, projet de territoire, agrandissement de la piscine, cheminement doux... pour n'en citer que quelques-uns.

Au nom du conseil municipal et des employés je vous souhaite le meilleur pour 2022 : santé, réussite pour vous et vos proches.

Jean-Paul Ayral, maire.
Conseiller Communautaire.

Rétrospective des travaux 2021

Saint-Genest l'Enfant – Les Moulins Blancs

- Chemin des Verguières et impasse du Pré de la Cure, réfection et enrobé bicouche
- Réfection du Point Propre.
- Réfection du petit pont en bois rue des Moulins-Blancs.



Chemin des Verguières



Impasse Pré de la Cure



Travaux Projets 2022

Pour l'ensemble de la commune

- Mise en place d'une nouvelle signalisation, limitation 30 km/h et priorité à droite.

Une information détaillée sera communiquée aux habitants à la fin des travaux.

- Modernisation de l'éclairage public avec le syndicat « territoire d'énergie Puy-de-Dôme » (anciennement SIEG).

Saint-Genest l'Enfant – Les Moulins Blancs

- Réfection de l'abri bus à la mairie annexe.
- Pose d'un nouvel abri bus chemin de la pisciculture (*)
- Réfection des panneaux de basket.

Malauzat – Bourg

- Installation du modulaire 4^{ème} classe.
- Installation du City-Parc.
- Mise en place d'une clôture à l'ancienne porcherie (*).
- Mise en place d'une nouvelle lisse métallique (main courante) au stade de football (*).
- Nouvel éclairage à LED au stade de football.
- Installation d'un nouveau lampadaire chemin de Marcoin.

(*) Travaux initialement prévus sur 2021.



Projet en discussion

- Étude P.A.C. (Point d'Apport Collectif) avec le S.B.A.

Éclairage public : mise en place de l'extinction entre une plage d'horaires qui reste à définir (par exemple 23h00 à 5h00). Cette opération sera possible après la réfection de notre système d'éclairage.

Urbanisme :

Déclaration en ligne : Loi ELAN (dématérialisation)

Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

Cette loi prévoit que pour les communes de plus de 3500 habitants, une téléprocédure doit être mise en place pour recevoir et instruire sous forme dématérialisée, les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Date d'échéance fixée au 1^{er} janvier 2022.

Pas d'obligation pour les demandeurs de déposer leurs dossiers de façon dématérialisée.

Obligation pour les communes de recevoir les dossiers dématérialisés.

Obligation pour les centres instructeurs d'instruire de façon dématérialisée.

Pour RLV 4 communes sont concernées : Châtelguyon, Mozac, Riom et Volvic.

La commune de Malauzat courant 2022-23, mettra en place aussi ce service même si elle n'en a pas encore l'obligation. Nous vous tiendrons au courant lorsque le service sera opérationnel.

Déclarations préalables de travaux

Pour rappel, ce qui a changé depuis le 1^{er} janvier 2021.

À la suite des délibérations du 27 juillet 2020 en conseil municipal, et à partir du 1^{er} janvier 2021, il devient OBLIGATOIRE de déclarer les travaux suivants :

- Édification des clôtures (Délibération 2020-032).
- Ravalements de façades (Délibération 2020-033).
- Permis de démolir (Délibération 2020-034).

L'objet des délibérations est en application des articles R412-12d, R421-17-1 et R421-27 du code de l'urbanisme.

Sous la présidence de Jean-Paul AYRAL, maire de la commune de Malauzat, l'équipe municipale s'est réunie 10 fois entre janvier et décembre 2021 en Conseil Municipal. Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes rendus de séances sur notre site internet www.malauzat.fr dans la rubrique « Vie communale, CR des séances du Conseil Municipal ».

Séance du 22 février

Travaux

Aménagement local chaufferie salle polyvalente.

Tableau des effectifs

La période de fin de disponibilité d'un adjoint technique arrive à terme, nous pouvons lancer la procédure pour le remplacement de ce poste d'adjoint technique.

Convention Cantine

Inspection service vétérinaire, mise en place d'autocontrôle bactériologique et d'élimination des nuisibles et leurs contrôles.

Convention avec une cuisine centrale ou prestataire pour faire livrer en urgence les repas.

Séance du 12 avril

Finances

Demande de subvention de Jeunesse au Plein Air 63
Préparation du budget.

Séance du 19 avril

Finances

Compte administratif Commune 2020.

Compte de gestion commune et eau et assainissement budget annexe 2020.

Affectation des résultats de la section de fonctionnement 2020.

Vote des taux de fiscalité locale.

Vote du budget prévisionnel 2021 Commune.

Présentation du CA CCAS 2020 et Budget prévisionnel CCAS 2021.

Administration

Convention pour le distributeur de pain.

Travaux et matériels

Achat de 2 armoires pour la gestion des clés.

Remplacement tondeuse à gazon autoportée.

Vidéoprojecteur (quantité : 2).

Séance du 17 mai

Administration

Rétrocession du lotissement Grand Champ
Terrain de Padel

Séance du 21 juin

Travaux et matériels

Architecte pour mise en place modulaire
SIEG Éclairage public et illuminations

Administration

Convention CTG (convention territoriale globale)
Recrutement adjoint technique contractuel

Finances

Décision modificative, crédits supplémentaires pour mise en réseau de l'école.

Séance du 19 juillet

Convention PADEL

Convention définitive avec la société ACESS PADEL pour installation d'un terrain de PADEL

Groupement de commandes pour transport piscine RLV

Les enfants des classes CM et CP de notre école, comme chaque année, peuvent s'initier à la natation, à la piscine Béatrice Hess de Riom Limagne et Volcan située à RIOM.

Caf 63 / Convention territoriale Globale – Autorisation de signature.

Mise en place d'une convention territoriale Globale (CTG) qui est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Matériels : Achat PC école (remplacement)

Remplacement d'un ordinateur portable d'un professeur de l'école tombé en panne

Séance du 30 août

Finances

Tarifs Publics : Comme les autres années, une augmentation de 1% est proposée pour les tarifs publics.

Travaux et Matériel divers

Achat d'une débroussailleuse

Écran de projection

Accueil de loisirs sans hébergement

Règlement intérieur ALSH : mise à jour du règlement avec les nouveaux tarifs publics

Recrutement d'animateurs : Conventions avec les associations agréée et recrutement d'animateurs indépendants.

Réorganisation des postes : Réorganisation des postes pour le périscolaire, restauration scolaire et ménage des locaux

Séance du 25 octobre

Nouveau statut du SIEG 63

Cette révision prévoit notamment le changement de nom du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme en « territoire d'énergie Puy-de-Dôme », donnant ainsi une suite logique à la délibération du 25 mars 2017, laquelle avait permis au SIEG de rejoindre la marque nationale « territoire d'énergie ».

Groupement de commande solaire dôme.

Afin de développer les énergies renouvelables sur le patrimoine de RLV et des communes du Plan Climat-Air-Énergies Territorial (PCAET) de Riom Limagne et Volcans adopté en novembre 2019, un groupement de commandes permettant de coordonner et de regrouper les prestations (économies d'échelle) est envisageable.

City-parc

Après plus d'un an d'étude par la commission « City-Parc », et la présentation du projet en réunion publique le 17 septembre 2021, la commune a décidé l'installation d'un terrain multisport dans l'enceinte de la cour d'école.

Logiciel famille

Mise en place d'un logiciel famille pour permettre de gérer l'arrêt de la mise à disposition des calculateurs de la CAF63 pour la gestion de l'ALSH.

Séance du 29 novembre

Vente parcelle communale AK34

Vente d'une parcelle communale isolée à un riverain de Saint Genest l'Enfant.

Subventions associations 2021.

Attribution des subventions aux associations.

SGC RIOM - Régularisation des amortissements non calculés

Régulariser des amortissements non calculés pour les travaux d'EP Rue des Moulins Blancs exécutés en 2020.

Régularisation travaux de voirie chemin des Verguières et impasse pré de la cure.

Régularisation nécessaire sur ces travaux terminés en octobre 2021. Nous n'avons pas délibéré sur les derniers devis actualisés avec l'entreprise EUROVIA.

Dérogation à la règle du repos dominical dans les commerces de détail.

À la suite de la délibération n°9 du conseil de communauté d'agglomération RLV, du mardi 9 novembre 2021, la commune peut proposer 2 dimanches sur les 7 dimanches par an maximum. RLV a donc proposé : 16 janvier 2022 (premier dimanche des soldes d'hiver), le 26 juin 2022 (premier dimanche des soldes d'été), le 04 décembre 2022, le 11 décembre 2022 et le 18 décembre 2022.

La commune de Malauzat propose les 2 dimanches suivants : le 23 janvier 2022 et le 03 juillet 2022

Matériels

Achat d'un système de purification par filtration haute efficacité HEPA, qui sera installé à la cantine.

Séance du 20 décembre

Passage aux 1607 heures

L'une des innovations de la loi de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de supprimer tous les régimes dérogatoires au temps de travail existants. Cette transformation de la fonction publique impose l'harmonisation de la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale (titulaires, stagiaires et contractuels).

Passage au RIFSSEP

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, système dorénavant basé sur la fonction et la manière de servir de l'agent, sur l'idée de management. Reconnaître la variété des parcours professionnels et les acquis de l'expérience.

Mise en place du télétravail.

Le télétravail est une forme d'organisation du travail qui permet aux agents de travailler ailleurs que dans les locaux de la collectivité

Centre de gestion : modification du taux de cotisation contrat assurances

Augmentation du taux de 15 % et un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90 % ou de 70 %.

PLUi : bilan de la concertation et arrêt du projet

Le PLUi entre dans sa phase de consultation avant de pouvoir être approuvé fin 2022.

Loyer appartement école

Révision par l'OPHIS du loyer de l'appartement de l'école.

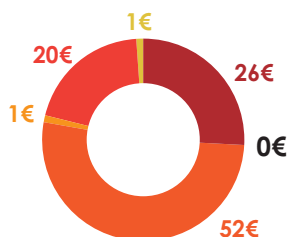


Un budget maîtrisé et stabilisé

LES CHIFFRES du Compte Administratif 2020

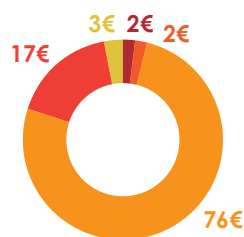
Fonctionnement

Les **549 578 €** de dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante (pour 100€ de dépenses) :



- Charges à caractère général (Énergie, Fournitures, cantine)
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Charges de gestion courante (Subventions autres communes, indemnités élus, CCAS, IEG...)
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

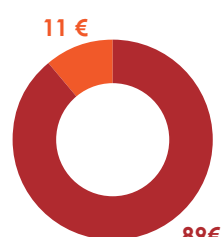
Les **676 858 €** de recettes réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante (pour 100€ de dépenses) :



- Atténuation de charges
- Produits de service (cantine, garderie, concession,)
- Impôts et Taxes
- Dotations et Participations (État, Départements, CAF)
- Produits exceptionnels

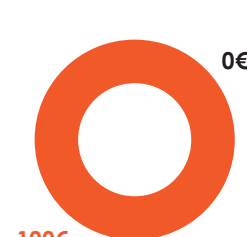
Investissement

Les **355 318 €** de dépenses réelles d'investissement se répartissent de la manière suivante (pour 100€ de dépenses) :



- Équipement
- Financière

Les **218 604 €** de recettes réelles d'investissement se répartissent de la manière suivante (pour 100€ de dépenses) :



- Équipement (subventions)
- Financière (TVA, Taxe aménagement...)

Encours de la dette au 31 décembre :

520 € / habitant avec une moyenne des communes RLV de 873 € / habitant

Taxes

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de TH perdue par la commune. Il peut être supérieur et on parlera alors de commune « surcompensée » ou inférieur, on parlera alors de commune « sous-compensée ». Son application a pour conséquence soit une retenue (contribution) sur les produits de TFPB revenant aux communes surcompensée (coefficient correcteur minorant inférieur à 1) soit un complément de fiscalité (versement) pour les communes sous-compensée (coefficient correcteur majorant supérieur à 1). La commune de MALAUZAT est une commune surcompensée.

Rebasage du taux comme suit :

- Taux communal : 15,4 %
 - Taux départemental : 20,48 %
 - soit le nouveau taux communal de TFPB de 36,24%
- Le taux communal de 2020 de TFPB majoré de l'ex-taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.
- La commune a choisi comme politique sur les taxes de ne pas augmenter les taxes depuis trois.
- Les valeurs sont exprimées en % et correspondent à la part communale prélevées sur votre taxe d'habitation et taxe foncière.

Prévisionnel 2021

Le budget global prévisionnel de la commune pour l'année 2021 (fonctionnement et investissement) s'élève à **1 412 381,02 €**.

Évolutions des 3 taxes des ménages depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Habitation	7,79	8,1	8,42	8,5	8,6	8,6	8,6	
Foncier Bâti	14,52	15,1	15,1	15,25	15,4	15,4	15,4	36,24
Foncier Non Bâti	66,9	69,57	72,32	73,03	73,76	73,76	73,76	74,50

Tarifs publics fixes par Délibération du conseil municipal

Du 30 août 2021

Garderie scolaire

Garderie et TAP* :	2,40 €
TAP* uniquement :	1,50 €
TAP (*) : Temps d'Activité Périscolaire	

Garderie : le mercredi

Toute plage d'accueil entamée est due en totalité. En cas de dépassement de la durée d'accueil au-delà de 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et au-delà de 17h30 le mercredi en extrascolaire ou 13h30 en périscolaire, une facturation exceptionnelle de 5,90 €, une facturation exceptionnelle de 6,20 € pourrait être appliquée.

De 7h30 à 13h30 (**):	2,40 €
De 13h30 à 17h30 (**):	5,25 €
De 7h30 à 17h30 (**):	5,25 €
(**) : Tarifs fixes	

Cantine

Repas enfant (**):	4,75 €
Repas adulte (enseignants et personnel communal):	6,20 €
Tarif spécial préparation repas « cause allergies »:	2,55 €

Application du principe des tarifs dégressifs, à la restauration scolaire comme à la garderie scolaire, calés sur une grille de quotients familiaux permettant de moduler la participation des familles en fonction de leurs ressources.

Taxe d'occupation du domaine public

Droits de place de marchands ambulants :	5,30€ / véhicule / jour
--	-------------------------

Location des salles Polyvalentes

Par délibération du CM du 27 août 2010, les demandes de location de salles polyvalentes par des particuliers ne sont temporairement plus acceptées !

Les locations sont gratuites pour les associations de la commune déclarées comme telles en Mairie ou les associations et organismes extérieurs, agissant dans un but non lucratif et ouvert au public. Pour les associations ou organismes ne répondant pas aux conditions précédemment citées, les locations sont consenties selon les tarifs en vigueur. Aucune réservation de salle par téléphone ! Pour toutes demandes de location, disponibilités et horaires, conditions d'utilisation, documents à fournir ou formalités à accomplir, etc..., s'adresser au secrétariat de la mairie.

Concessions

Columbarium

15 ans :	210 €
30 ans :	420 €
50 ans :	525 €

L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit sauf la plaquette d'identification à apposer sur la colonne au tarif de :

Plaques Columbarium :	70 €
-----------------------------	------

Cimetière

Perpétuelles

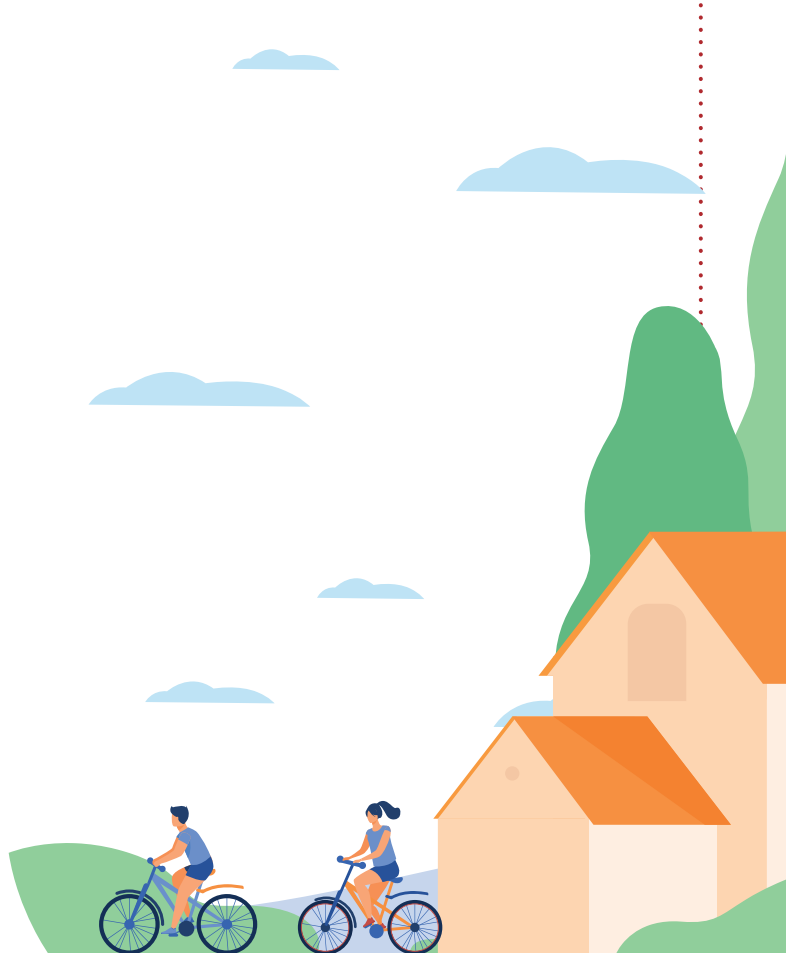
2,50m ² (3 places) :	336 €
5,00m ² (6 places) :	560 €

Trentenaires

2,50m ² (3 places) :	200 €
---------------------------------------	-------

Tarification reproduction documents

Photocopie A4 – Noir et Blanc :	0,25 €
Photocopie A4 – Couleur :	0,30 €
Photocopie A3 – Noir et blanc :	0,30 €
Photocopie A3 – Couleur :	0,40 €



Création d'un terrain de padel sur l'ancien court de tennis.

La Mairie, en collaboration avec Access Padel, a pris part au projet de rénovation de l'ancien court de tennis à l'abandon depuis de nombreuses années : la commune met à disposition le foncier, la société Access Padel assure la construction et la gestion de la structure.

Les travaux d'aménagement du site et de la construction du terrain se sont déroulés pendant l'été.

Depuis le mois d'Août 2021, notre commune bénéficie donc d'un nouvel équipement sportif accessible à tous 7/7 jours grâce à une plateforme de réservation en ligne.

(www.accesspadel.fr)

Du matériel est mis à disposition gratuitement sur place, à réserver au préalable.

A mi-chemin entre le Tennis et le Squash, le Padel est un sport de raquettes en plein développement ces dernières années dans l'Hexagone. Beaucoup plus accessible et ludique que le tennis, le Padel se joue à 4 joueurs, de 7 à 77 ans.

Access Padel a pu faire découvrir ce nouveau sport aux Malauzaires lors de la fête du village le 11 septembre dernier.

Il est également prévu que le terrain soit mis ponctuellement à disposition des élèves de la commune.



Pour plus de renseignements :
contact@accesspadel.fr • 07 49 54 97 87

Un site internet



De nombreuses informations et activités à retrouver dans notre site internet de MALAUZAT.

Un nouveau site internet a été mis en place depuis début septembre 2020.

Pour rappel voici le lien vers le site de la commune de Malauzat :

<http://www.malauzat.fr>

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la commune, rubrique actus.



Une application

ComMaVille une application afin d'alerter, diffuser, solliciter, communiquer.

Recevoir les informations de la commune à travers une application dédiée est désormais possible. Aussi facile que de recevoir un SMS, les notifications signalent les informations communiquées par la ville. L'actualité de la commune est désormais à portée de main (smartphone ou tablettes) en téléchargeant gratuitement ComMaVille sur Google Play ou sur l'Apple store.





*L'actualité de ma ville
En toute simplicité !*

En chiffres
depuis 1 an :

Près de 3000
téléchargements de
l'application
300 articles publiés

Commaville

Lutter contre les bruits de voisinage



Le bruit de voisinage est un bruit émis d'un domicile ou d'un lieu public ou privé ou d'activité, par une personne, un animal ou une chose, et perçu d'un autre domicile. C'est un bruit proche, bien souvent identifiable ; il est malheureusement parfois la cause de conflits ou pour le moins de protestations ou plaintes en mairie.

Les nuisances sonores prennent une part de plus en plus importante dans les préoccupations des ménages. Le bruit arrive en première position dans les causes d'insatisfaction devant l'insécurité et la pollution. Il constitue une atteinte à la qualité de vie. Le bruit provoque la perturbation du sommeil, le stress, la nervosité, un état dépressif, et des troubles cardiovasculaires. A cela s'ajoutent des phénomènes psychologiques qui augmentent le sentiment de gêne. L'organisme ne s'habitue jamais au bruit. Un bruit même coutumier est toujours nocif pour la santé. Pour lutter contre les bruits de voisinage, le législateur a renforcé la compétence du Maire, depuis la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.

A noter : les horaires indiqués pour la réalisation de vos travaux bruyants dans l'arrêté préfectoral du 26 avril 1991.

- Les lundis aux vendredis de 8h00 à 20h00
- Les samedis de 9h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Divagation des chiens

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens, le maire de la commune a pris un arrêté le 21 avril 2004, qui stipule :

- Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies et espaces publics, à l'intérieur de l'agglomération.
- Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.
- Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Indépendamment de cet arrêté, il n'est certainement pas inutile de rappeler ici, que lorsque vous promenez votre animal de compagnie celui-ci ne doit pas souiller les trottoirs et espaces publics et le cas échéant, ses déjections doivent être ramassées, par respect des autres personnes qui fréquentent les lieux.



Information valtom

Arrêtez de brûler vos déchets verts



Obligation d'égoutage en bordure de voie publique

Il est rappelé aux propriétaires que toute végétation (arbres, arbustes, haies vives, rosiers grimpants, ronces, etc..) doit être tenue constamment affranchie de toute entrave en bordure de voie publique. Les branches qui dépassent les limites de propriété et peuvent gêner les piétons dans l'usage normal du trottoir ou qui surplombent la chaussée ou encore qui occultent les panneaux de signalisation routière, doivent être coupées. Article L114-2 du code de la voirie routière. Vous devez prendre les mesures nécessaires, sous peine d'être mis en demeure de réalisation des travaux à vos frais.

A noter :

Le maire peut, dans le cadre de ses pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'égoutage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la commodité du passage. En outre, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L. 114-2 du code de la voirie routière qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines des voies publiques. Enfin, le maire peut aussi, sur la base de l'article R. 116-2 du code de la voirie routière, punir d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier ».



Feux de plein air et écobuage

Cet arrêté précise la nature des matériaux qui peuvent être brûlés et les conditions dans lesquelles l'opération doit être réalisée.

Cette réglementation ne doit pas faire oublier que la valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie est à privilégier.

Les types de feux autorisés toute l'année sous réserves

- feux pour méchouis ou barbecues, feux de camp, feux de Saint-Jean,
- travaux de désherbage à l'aide de désherbeurs thermiques,
- artifices de divertissement (fusées d'artifices, feux de Bengale, pétards).

Les types de feux autorisés sous réserves et avec une période d'interdiction du 1^{er} juillet au 30 septembre (sans dérogation)

- l'incinération ou le brûlage dans le cadre de la gestion forestière,
- déchets végétaux agricoles ou assimilés,
- l'écobuage. Ce type de feu est soumis à déclaration préalable en mairie au moyen du formulaire de déclaration préalable écobuage (format pdf - 683.2 ko - 09/07/2012) pendant la période du 1^{er} octobre au 30 juin.

Les interdictions permanentes

- les lanternes célestes (lanternes chinoises ou thaïlandaises),
- le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles, commerciales, agricoles,
- le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux ménagers : les déchets végétaux ménagers incluent les déchets verts dits de jardin (herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, branchettes ou petits résidus de tailles, de débroussaillages ou d'égoutages et autres résidus végétaux biodégradables sur place ou évacuables dans le cadre de la collecte des ordures ménagères).

Manifestations

1300 euros recueillis pour le Téléthon !

Organisé par plusieurs associations malauzaises, le repas du Téléthon était programmé pour le samedi 4 décembre dans la salle polyvalente de MALAUZAT.

Une centaine de convives s'étaient inscrits pour partager un repas convivial animé par Blues'n You. Invitée surprise de dernière minute, la cinquième vague de Covid a contraint les organisateurs à modifier la tenue de cette sympathique réunion qui s'est transformée en une opération « plats à emporter ». Qu'à cela ne tienne, les pieds de cochon, pommes de terre et rôtis de porc cuits à la braise du four communal par les Joyeux Mitrons Malauzais ont tous trouvé preneur, aucun des inscrits ne s'étant désisté.

L'intégralité des bénéfices de l'opération, soit 1210 euros, a été reversée à l'organisation du Téléthon, bénéfices complétés par une donation de 90 € de l'APE (association des parents d'élèves de MALAUZAT).



Les organisateurs du Téléthon réunis pour célébrer la réussite de l'opération

Malauzat en fête



En accord avec toutes les associations il a été acté les manifestations suivantes :

- Le samedi matin, le Yoga, la dynamique gym et les compagnons de Marcoin nous ont proposé une marche autour de Malauzat avec des échauffements. Le départ a eu lieu à 10 heures du four à pain et la marche s'est terminée à midi, place de l'école avec une séance d'étirements.
- A midi, place de l'école la société de pétanque a pris le relais, en nous proposant une buvette et un repas pour les marcheurs et les pétanqueurs.
- L'après-midi une activité « jeu de pétanque » a permis l'organisation de nombreuses parties. Parallèlement les Compagnons de Marcoin avaient prévu une marche ludique pour les enfants sous forme de chasse aux trésors.
- Cette année, grande nouveauté les installations autour du four ont été mutualisées entre les Compagnons de Marcoin et les Joyeux Mitrons. Ils nous ont proposé des planches de charcuterie et de fromage dans l'attente des fameuses pizzas et ce à partir de 18 heures.
- L'ambiance festive et musicale a été assurée par la formation Bluesin'You.

Une nouvelle édition de « Malauzat en fête » a eu lieu cette année le 11 septembre 2021 au bourg de Malauzat.

Le programme a été ponctué de nombreuses activités proposées par les associations de Malauzat.

Merci à l'ensemble des associations et des participants à cet événement qui nous rassemble chaque année dans la joie et la bonne humeur.

Sortie conviviale à Collonges la Rouge et Martel

Mardi 14 septembre a eu lieu le voyage des aînés de Malauzat organisé par le CCAS en Dordogne via Collonges la rouge et Martel. Trois visites et un succulent repas ont ponctué cette journée, tout d'abord visite guidée du village de Collonges La Rouge, nommée le rubis de la dordogne par la couleur atypique de ses demeures et ses charmantes ruelles. Puis départ pour la découverte d'un Moulin à huile de noix sur les terres de l'ancienne vicomté de Turenne à Ligneyrac. Après une dégustation très appréciée et un passage à la boutique retour sur les routes sinueuses et étroites pour arriver à l'auberge de Cartassac afin d'y déguster un déjeuner terroir (foie gras - pavé de cochon - crème brûlée aux marrons). Enfin pour clore cette journée découverte de la vallée de la Dordogne depuis le train Le Truffadou. Après s'être installées dans le wagon ouvert qui leur était réservé nos aînés s'en sont donné à cœur joie en entonnant des chansons ravissant tous les convives de ce train pas comme les autres, ravis d'avoir pu effectuer cette journée remplie d'émotion et de convivialité.



Questionnaire à destination des aînés de la commune

Afin d'améliorer la communication avec ses bénéficiaires, le conseil d'administration du CCAS a décidé de distribuer un questionnaire à chaque administré de la commune âgé de 60ans et plus. Le recueil de ses données permettra une meilleure transmission des informations relatives aux activités et aux sorties proposées par le CCAS ou ses partenaires.

Vous pouvez encore nous transmettre vos informations si vous ne l'avez pas effectué auprès du secrétariat de la mairie.

Repas des aînés 2022

Le repas des aînés était prévu le samedi 8 janvier 2022, tout était calé et réservé, malheureusement la crise sanitaire passant par-là, il ne nous a pas été permis de maintenir cette journée conviviale.

Le Conseil d'administration du CCAS a donc décidé de reporter à une date ultérieure cet évènement, en espérant que nous pourrions vous permettre à nouveau de vous retrouver et d'échanger autour d'un moment festif.



Participation à la semaine bleue

La semaine bleue s'est déroulée du 4 au 8 octobre en partenariat avec le CLIC, et la participation des communes d'Enval Mozac Châtelguyon Marsat et Riom. Pour Malauzat la date retenue était le lundi 4 octobre à partir de 14h à la salle de Saint Genest l'enfant. Proposition d'une conférence animée par Nathalie Berton-Descorsiers Naturopathe de Châtelguyon sur le thème "découverte de la naturopathie" suivie d'échanges avec l'intervenant sur le sujet. Les musiciens de l'association Bleusin'you avaient pris place pour animer un goûter convivial et nous interpréter quelques morceaux choisis de leur répertoire que les convives ont pu reprendre en cœur.

Pour l'année scolaire 2021/2022, l'équipe pédagogique de l'école de Malauzat est composée ainsi :

- Virginie Montel et Maëlle Lauradoux enseignantes en PS/MS/GS. Elles sont accompagnées par Mme Hugon Eliane (ATSEM)
- Sandra Serre, directrice de l'école, enseignante en CE1/CE2. Maëlle Lauradoux assure le remplacement administratif de la directrice le vendredi et un mercredi sur quatre.
- Ophélie Maître-Servoir et Maëlle Lauradoux enseignantes en CP.
- Marie-Cécile Villela enseignante en CM1/CM2.

L'école accueille 78 élèves. Tous ces élèves sont répartis sur 4 classes de la façon suivante :

- 22 CM1/CM2 (9 CM1 / 13 CM2)
- 22 CE1/CE2 (11 CE1 / 11 CE2)
- 13 CP
- 21 PS/MS/GS (9 PS/6MS/ 6 GS)

L'équipe est complétée par Sébastien Pradeux qui intervient pour les activités physiques et sportives.

Les projets et sorties scolaires

Pour clore le travail mené dans les différents domaines autour du Vendée Globe les élèves ont réalisé une œuvre collective composée de matériaux plastiques usagés. Nous avons participé au concours national « Arts en plastique pour l'océan ». Les élèves ont été sensibilisés à la prolifération de plastique dans les océans qui nuit gravement à tout l'écosystème marin.



Sortie cinéma pour les PS/MS/GS et CP



En juillet sortie de fin d'année scolaire au parc animalier d'Ardes sur Couze :



Sciences : en octobre nous avons effectué une sortie au CPIE de Theix « La mare aux petits diables » pour une découverte de l'écosystème de la mare et un travail autour de la détermination des insectes y vivant.



Éducation Morale et Civique : intervention de Monsieur le Maire dans la classe de CE1/CE2 pour expliquer et répondre aux questions des enfants sur la tenue d'un bureau de vote et de l'organisation des élections



Le potager coopératif : nous continuons notre projet potager et Fabienne nous prépare de bons petits plats avec nos récoltes.



Piscine : en novembre et décembre séances natation les lundis de 14h à 15h, pour les CP, CE1/CE2 et CM1/CM2

Lien école/familles : l'école dispose d'une application qui permet de partager la vie des différentes classes via un cahier de vie numérique. La communication avec les enseignantes est facilitée, les devoirs sont également mis en ligne sur cette application.

Pour tous les projets passés et à venir, l'équipe pédagogique tient à remercier la municipalité de Malauzat, l'équipe périscolaire et l'APE (Association des Parents d'Elèves) pour leur soutien et leur collaboration, qui permettent d'établir une relation de confiance, gage de réussite et de bien-être à l'école pour les enfants.

Merci aussi à tous les parents qui nous accompagnent et qui participent à nos projets tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle et heureuse année 2022.

Pré-inscriptions école

Afin de préparer au mieux la rentrée 2022-2023, l'école recense les enfants nés en 2019 qui feront leur rentrée en septembre 2022. Merci de vous faire connaître auprès de la directrice le plus tôt possible (de préférence le vendredi) en appelant le 09 67 32 15 28 ou par envoi d'un mail ecole.malauzat.63@ac-clermont.fr

Nous invitons aussi les nouveaux arrivants sur la commune à se manifester au plus vite pour scolariser leurs enfants à Malauzat.



Le CLIC, c'est quoi ?

« CLIC » signifie Centre Local d'Information et de Coordination en Gériatrie. Il existe 7 CLIC dans le Puy-de-Dôme, créés par le Conseil départemental et portés par 7 associations à but non lucratif différentes. Le CLIC Riom Limagne Combrailles, dont la commune dépend, couvre 138 communes au nord du département.

A qui s'adresse le CLIC ?

A toutes les personnes de plus de 60 ans, leurs proches et les professionnels.

Quelle est la finalité du CLIC ?

Le maintien à domicile dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible.

Quand faire appel au CLIC pour un accompagnement individuel ?

- pour toute demande d'informations (concernant les services d'aide à domicile, portage de repas et les professionnels intervenant sur la commune, les dispositifs pour la mobilité, l'amélioration de l'habitat, la téléassistance, les aides financières possibles...);
- pour la visite d'un professionnel à domicile, afin d'identifier vos besoins, les aides possibles et vous accompagner dans leur mise en place ;
- pour connaître et/ou participer à différents événements et ateliers organisés sur votre commune et ses environs.

Quels ateliers peut proposer le CLIC et ses partenaires ?

Le CLIC et ses partenaires peuvent proposer des ateliers collectifs pour les personnes de plus de 60 ans. Pour cela, il est demandé aux communes de mettre à disposition une salle et un appui à la communication afin de permettre une mobilisation de proximité.

Selon les souhaits des communes :

- pour les actions déjà portées par les partenaires : le CLIC se charge de faire le lien avec le partenaire concerné pour la mise en place de ces actions sur les communes (exemple de porteurs : l'Arsept) ;
- pour les actions portées directement par le CLIC : le CLIC répond à des appels à projet pour obtenir des financements. Si ces derniers sont accordés, le CLIC organise alors les séances avec les communes selon les disponibilités des salles et des intervenants. Le CLIC recherche les intervenants qualifiés pour chaque thématique, planifie les séances et paye intégralement les interventions de façon à ce que la participation à l'atelier soit gratuite. Le CLIC propose des outils de communication (affiches, flyers...), envoie un mail d'annonce de l'action à son réseau et aux seniors ayant demandé une communication par mail. Il demande aussi la publication d'articles de presse. Le CLIC peut également prendre les inscriptions, sauf si la commune souhaite que les inscriptions soient gérées en mairie. Le CLIC rend en fin d'action un bilan aux financeurs, important pour le renouvellement des financements.

Qui finance le CLIC ?

Le CLIC relève une mission de service public déléguée par le Conseil départemental. Le CLIC est porté par l'Association Réseau Seniors qui détient également un dispositif d'accompagnement de l'ARS et de la CARSAT.

Tous les services sont entièrement gratuits.



Comment contacter le CLIC ?

Sur visite, par mail ou téléphone.

Association Réseau Seniors
CLIC Riom Limagne Combrailles
51 rue Lafayette 63200 Riom

04 73 33 17 64
secretariat@clic-riom.fr
www.clic-riom.fr

Association des parents d'élèves École primaire la Grande Ourse

Le bureau



Président
Stéphane MARTIN



Secrétaire
Violaine FOURNIER



Trésorier
Benjamin REIGNER



Vice-Président
Olivier CHABAUD



Secrétaire Adjoint
Emmanuelle MARTINEZ



Trésorier Adjoint
Vincent RODARIE

Community Manager



Bérangère DINIZ



Blandine BRUGIERE



Cynthia RAVEL

Commissaires

Laëtitia CUSNIEUX, Thierry GIRAUDAT, Florence DEVROE,
Laurent MARTINEZ DINAND, Cécile RIBEYRON,
Angéline et Mathieu CAMPREDON



Programme saison 2021-2022

4 décembre 2021 : vente de sapins de Noël.
16 décembre 2021 : père Noël de l'APE avec remise des cadeaux pour chaque enfant.
Février 2022 : Carnaval et spectacle
3 avril 2022 Brocante APE
8 mai 2022 : Opération petits déjeuners par les enfants de l'école.
2 juillet 2022 : Kermesse de l'école et baptême de l'air en avion pour les CM2



Suivez-nous sur Facebook
« APE école de la grande ourse Malauzat »
ape-malauzat@hotmail.fr
Tél : 07 71 61 02 16



Les Jardins de Jeanne et Clémence

L'association des Jardins de Jeanne et Clémence, est adhérente à France Nature Environnement et s'implique depuis 2018 au sein de ce mouvement citoyen.

Ainsi, l'association J J & C œuvre au côté de 26 autres associations dans le Puy-de-Dôme, dans tous les domaines de la protection de l'environnement, à l'échelle départementale, et régionale. Certaines associations sont plus spécialisées et se concentrent sur le territoire et/ou sur des sujets plus spécifiques. Les modes d'actions sont multiples : les militants informent les citoyens, rencontrent les élus et les décideurs, mènent des actions de terrain

(nettoyage de site, inventaires naturalistes.) forment les bénévoles (FNEAURA) , gèrent des espaces protégés ou encore participent aux débats et consultations publics.

Tout comme les autres associations, le fonctionnement, les histoires et les expressions citoyennes des associations du mouvement France Nature Environnement sont variés. Cette diversité fait toute la richesse de la fédération.

Ensemble, nous poursuivons le même but : faire progresser la protection de la nature proche de chez nous, mais aussi au niveau national convaincus que la parole d'une fédération est toujours plus puissante que la somme des paroles individuelles.

On n'oublie pas qu'il est déconseillé de couper les haies entre le 15 mars et le 31 juillet.

Cela dans le but de protéger la nidification des oiseaux, mais aussi la reproduction d'autres espèces.



Une de nos adhérente, Marie-Claude Langlais de l'association J J & C, est responsable des thèmes « haies bocagères » et de « Sentinelles de la nature ». C'est un travail important pour le respect de l'environnement et de sa biodiversité.

Aussi, pour informer le plus grand nombre de nos concitoyens, avec d'autres associations du département nous avons créé le premier guide sentinelle de la nature. Chaque citoyen de notre commune peut le consulter sur place en mairie.

Nous attirons votre attention que les photos de dépôts de déchets (avant-après) sont celles de signalements faits sur notre commune de Malauzat.

Dans le cadre de la commission CDCFS, j'ai eu l'occasion de participer avec l'association Panse-bêtes , à la sensibilisation des maires des communes pour qu'ils se montrent solidaires en adressant un courrier type à l'attention du préfet du Puy-de-Dôme afin que le renard sorte de la liste des nuisibles (ESOD*), action toujours en cours. Afin de mieux connaître le renard, prédateur naturel, vous trouverez dans le guide de FNE, un article qui traite de ce sujet.

*ESOD : Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts

Ainsi, des membres de l'association des Jardins de Jeanne et Clémence, participent à des commissions préfectorales comme CDNPS, CDCFS, classement de l'UNESCO, Natura 2000, ou encore CCSPL (transport, assainissement, RLV) , SBA, VALTOM..etc. Par ailleurs, nous sommes investis dans Sentinelles de la nature, sur la commune de Malauzat, ainsi que sur des communes voisines. Nous recevons des signalements de dépôts sauvages où 'de brûlages sauvages ou de matière plastique (sur des chantiers de maisons en construction par exemple !), d'écobuage et autres par deux équipes d'adhérents de l'association, et nous faisons suivre à l'administration concernée.



Photo C.Amblard

De même, si nous sommes toutes les deux au C.A et au bureau de FNE63, nous n'oublions pas pour autant les sujets qui préoccupent les habitants de notre commune, et nous informons nos adhérents de l'avancement d'un dossier, sur Malauzat, où sur le secteur de RLV.

En ma qualité de présidente de l'association, je n'oblige aucun adhérent à participer à un événement qui se déroule sur la commune. Nous les informons systématiquement afin qu'ils y participent en tant que citoyen s'ils le souhaitent ! C'est selon moi, une liberté de choix, de ton, et de respect. Surtout pas d'obligations ! Pas de contraintes !

Nous avons bien vu, dans les années précédentes, lorsque nous organisons un événement important, nous devons notre réussite aux habitants des communes voisines, mais certainement pas aux habitants de notre commune. Les centres d'intérêts d'une association sont différents de ceux d'une autre association et cela se respecte.

Nos moyens d'actions pour l'environnement de notre commune sont différents, mais elle œuvre pour le bien-être des habitants de la commune. Les valeurs de l'association des Jardins de Jeanne et Clémence, sont identiques à celles de notre fédération : Solidarité, ambition, indépendance et humanisme.

Nos actions sur l'année 2020/2021

Sur la commune depuis le début de la crise sanitaire, nous n'avons pas oublié au cours de l'année nos soldats morts pour la France. Indépendamment du dépôt de gerbe de la mairie, afin de respecter les contraintes de distanciation sanitaires nous avons déposé des fleurs lors de temps forts : 8 mai, 18 juin, 14 juillet, 11 novembre, en marquant un temps de silence.

Le 20 mars 2021 : Nous avons participé au nettoyage de la nature sous la houlette de la mairie.

Nous nous engageons comme les autres années à un nettoyage (enlèvement de déchets) sur le plateau de la Bade, en lien avec l'association Valben de Blanzat. Si nous avons dû signaler un dépôt de gravas, nous constatons que le travail de fourmi paie car il apparaît que le Plateau de la Bade est de plus en plus propre. Aussi, nous invitons chacun à faire attention, aux masques, mouchoirs papiers et cannettes alu qui restent des incivilités marginales. Ayons toujours un sac dans nos poches afin de recueillir ces petits déchets qui sont une pollution visuelle avant d'être une pollution pour l'environnement.

Le plateau de la Bade est un lieu très fréquenté par des marcheurs, les chiens et les deux-roues. Nous constatons aussi, que des véhicules s'y aventurent sans respecter la limitation de vitesse à 30 Km/h . Alors restons prudents.

Le 21 mars 2021 : Nous étions présents lors de « la marche pour l'eau » à Saint Genès l'Enfant.

Le 28 mars 2021 : Nous avons participé à « la marche pour le climat » à Clermont-Ferrand.

Les 8 et 9 octobre 2021 : Nous avons participé à ces deux journées organisées au plan d'eau de Cournon d'Auvergne, autour du thème majeur « L'Eau bien commun ». Elles regroupaient 40 partenaires : collectivités locales, territoriales, services de l'état, institutions services publics, associations dont « France Nature Environnement 63 ». Tous avaient le souci de montrer, au travers de leur exposition, la responsabilité de l'homme et la nécessité de son engagement fort dans la gestion de la quantité et de la qualité de l'eau. Tous avaient, également, la certitude que l'éducation était un moyen de responsabiliser les citoyens.

La 1ère journée était consacrée à l'accueil des élèves de collèges et de lycées.

La 2ème était ouverte au public.

En septembre, pour la fête du village, de nombreux adhérents de l'association étaient présents ! C'est bien.

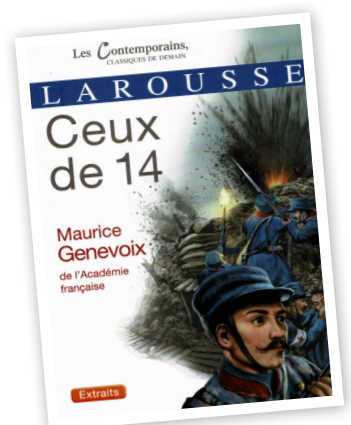
Novembre 2021 : Le projet autour du 11 novembre a été annulé. Les conditions techniques requises n'étaient pas présentes. Le projet est reporté pour 2022.

Actions pour 2022 :

- 1 - Participation au nettoyage de printemps organisé par la commune.
- 2 - Repas des adhérents et sympathisants au cours du 1er semestre.
- 3 - Animation- conférence : Les chemins de Saint Jacques de X. Vallais 2^e semestre. Confirmé
- 4 - Conférence- animation : La Tiretaine. Mr Jean-Michel Delaveau 2^e semestre. Confirmé
- 5 - Conférence - animation : Les haies bocagères au cœur de la biodiversité. 1^{er} semestre ; en attente de réponse
- 6 - En novembre 2022 : Soirée dédiée aux soldats morts pour la France : Lecture à voix haute (à partir d'extraits du livre « ceux de 14 » de Maurice Genevoix avec des extraits choisis du film « Apocalypse » La 1^{re} guerre mondiale.

A ce sujet, vous savez et aimez lire à voix, vous êtes sensible à ce thème, alors faites -nous le savoir, vous serez les bienvenus !

Isabelle Aledo Piedpremier
Marie-Claude Langlais
Nathalie Barbecot
Christiane Bourguignon
Ludovic Guillot
et ses adhérents



Les Joyeux Mitrons entre deux vagues !

Cette année 2021 aura vu les Joyeux Mitrons apprendre l'art délicat du surf entre les vagues, celles du Covid 19 n'ayant malgré tout pas réussi à réduire l'énergie de ces fiers travailleurs(ses). Leur première action lors de la fête du village se faufila juste après que la quatrième vague eut fini de faire des siennes et le 11 septembre fut l'occasion de réaliser auprès de convives enthousiastes et plus nombreux d'année en année, plus de 300 pizzas, salées ou sucrées. L'acquisition récente par l'association d'un laminoir aura permis cette année de réaliser cette prouesse avec un peu plus de sérénité.

Prévue comme une grande réunion festive à l'occasion du Téléthon, la deuxième manifestation, à laquelle une centaine de personnes s'étaient inscrites, devait se tenir dans la salle polyvalente de MALAUZAT, animée par les musiciens de Blues'n You le 4 décembre. Las, cette fois ci, pas moyen d'échapper à la 5ème vague montante et la raison l'emporta en transformant ce repas festif en vente de plats à emporter. Heureusement, tous les inscrits se montrèrent à la hauteur du défi et aucun désistement ne fut à déplorer, permettant aux gourmets de déguster à la maison les pieds de cochon, rôtis de

porc et pommes de terre, cuits dans le four communal. Cette opération particulièrement réussie permit de remettre 1210 euros, soit la totalité du bénéfice réalisé, aux organisateurs du Téléthon. A cette somme s'ajouta un don de 90 euros remis par l'APE (association des parents d'élèves de MALAUZAT).

Les joyeux mitrons en plein travail lors de la fête du village



Amicale des pétanqueurs de Malauzat



L'amicale des Pétanqueurs n'a pu organiser que 2 festivités en 2021 en raison de la COVID-19. Durant 2021 et pour causes de la COVID nous avons dû annuler plusieurs manifestations.

Le 11 Septembre nous avons participé à la fête du village dans le cadre d'un repas le midi où nous avons eu 73 participants et un jeu de pétanque amical l'après midi.

Le 2 octobre nous avons fait un concours de pétanque pour lequel il y avait 34 doublettes et un repas le soir très apprécié des convives.

Après tous ces mois de restrictions nous avons enfin pu nous retrouver avec beaucoup de satisfaction.

Tous les mercredis et vendredis après-midi les «pétanqueurs» se retrouvent sur le terrain de pétanque, quel que soit le temps, pour le plaisir de jouer à la pétanque, d'être ensemble, et de créer une activité conviviale dans la commune.

Le bureau se compose ainsi :

Présidente : Martine BORIE

Vice Président : José MAGRO

Trésorière : Jeanine PEROL

Trésorière Adjointe : Christiane BOURGUIGNON

Secrétaire : Chantal LACOURBAS

Secrétaire Adjoint : Alain LACOURBAS

Tous les nouveaux adhérents seront les bienvenus au sein de notre association !

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2022

Calendrier 2022

Pour l'année 2022 nous prévoyons les manifestations suivantes, tout en précisant que les dates demandées ne nous ont pas encore été validées par la Mairie.

- 19 mars : Concours de belote + Repas le soir
- 30 avril : Concours de pétanque + repas le soir
- 4 et 5 juin : Voyage BEZIERS / NARBONNE
- Septembre : Concours de pétanque + Repas
- Octobre ou novembre : Assemblée Générale



L'Association des Compagnons de Marcoin œuvre pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel

de la commune.

Pour la réalisation une sortie mensuelle en général le 2^e samedi du mois. Le rendez-vous est à 9h00 au local de l'association.

En 2021 Les Compagnons ont continué le nettoyage des chemins déjà ouverts (déroussaillage, abattage des arbres présentant un danger pour les randonneurs).

L'Association a participé avec d'autres associations de la commune au nettoyage de différents dépôts sauvages de déchets. Le plus gros dépôt étant celui du ravin de Calovas. Participation à Malauzat en fête et au Téléthon.

Pour 2022 nous continuerons à entretenir les chemins déjà ouverts.

Projets pour 2022 :

Création d'un verger sur une partie de parcelle communale le long du Sigadoux après nettoyage, finalisation passerelle en bois sur le Sigadoux, consolidation petit pont de pierre sur ruisseau du Saut du Loup en collaboration avec la commune de Châteaugay.

Toute personne intéressée par les activités de l'association des Compagnons de Marcoin peut prendre contact avec :

Christian GENEVRIER (président) :

06 08 75 79 98

Bruno BELLENGER (trésorier) :

06 83 17 74 54

Daniel BATRET (secrétaire) :

06 01 74 22 69

Fabien SOUCHER (trésorier adjoint)

Bonne et heureuse année à tous.



Vie associative

Société de chasse St Hubert à MALAUZAT

Le président, Thierry CAZABANT sait pouvoir compter sur son équipe :

Vice-président : Michel AUDEBERT

Trésorier : Jean Michel BARBECOT, adjoint Romain VILACA

Secrétaire : Robert PIEDPREMIER

et bien sûr tous les chasseurs de la société.

Les équipes re-mobilisées, après 1 an de carence, ont su organiser et gérer le traditionnel ball-trap du mois d'août avec une fréquentation qui, sans être exceptionnelle, a régénéré les liens avec les chasseurs pratiquants des sociétés environnantes.

Durant la saison, les gibiers naturels tels que le lapin ayant disparus, les lâchers de faisans et perdreaux permettent aux pratiquants de s'adonner à leur loisir.



Cette année, plus encore, les actions relatives à la sécurité sont concrétisées sur le terrain :

- installation de miradors pour matérialiser les zones de tir et améliorer le tir fichant.
- signalisation des périmètres de chasse lors des battues avec des panneaux normalisés.
- systématisation du rappel des règles de sécurité et de leur application stricte lors des battues.
- formation décennale à la sécurité pour tous les chasseurs.
- formations aux différents rôles : président, responsable de battue, tir d'été...
- accompagnement des jeunes chasseurs.

Le rôle du chasseur en général et plus particulièrement dans les communes péri-urbaines n'est pas à démontrer :

Les prédateurs tels que les renards sont en constante augmentation aux portes, voire à l'intérieur, des villages.

Les sangliers font des dégâts dans les prairies des agriculteurs de la commune, ils ont également été aperçus dans nos jardins, rue des Chères à Malauzat, aux Moulins Blancs à St-Genest.

Malgré tout le chasseur de Malauzat tente de donner une image positive de son rôle :

D'une part dans le relationnel sur le terrain dans la nécessaire cohabitation entre tous les usagers de notre territoire : agriculteurs, randonneurs, VTTistes, cavaliers...

Mais également dans la préparation et la gestion des actions de chasse et de leur impact écologique.

- récupération des viscères suite aux battues
- récupération des étuis de cartouches
- récupération des éventuels autres déchets d'autres usagers, nombreux sur notre territoire...

Notre réseau peut venir en soutien aux communes, la solidarité reste une de nos valeurs majeure.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2022 en espérant vous rencontrer sur notre beau territoire.

Vie associative

Dynamic malauzat

Après deux années de crise sanitaire et une activité en dents de scie, l'association Dynamic Malauzat a repris ses cours, le 13 septembre dernier à la salle polyvalente de Malauzat dans la bonne humeur et la convivialité.

Les lundis, avec Nadine de 19h30 à 20h30 et les mercredis, avec Véronique de 19h à 20 h.

Différents thèmes de gymnastique sont proposés : Gym tonic – Gym Cardio – Musculation – Fitness – Abdo fessiers – Stretching – Step – Pilates, le tout accompagné de multiples accessoires : gros ballons, ballons de Pilates, haltères, élastiques, lests, bâtons, step, etc...

Tout au long de l'année, l'association participe également aux activités de la commune :

- le 11 septembre, jour de la fête du village, reconnaissance et balisage du parcours de randonnée par Martine et un échauffement adapté au départ de la randonnée par Nadine.
- le 4 décembre, le club a également été présent dans l'organisation du téléthon sur le parcours de randonnée.

Pour nous contacter :

martine.fiby@gmail.com ou 06 77 89 83 32



Maya Yoga

Pour cette nouvelle année 2021-2022 l'association Maya Yoga fait le plein.

Les adhérents ont pu se retrouver lors de l'assemblée générale le mardi 7 septembre 2021.

Après une année compliquée par les contraintes sanitaires, les cours ont repris avec un franc succès à Saint Genès-l'Enfant le mardi matin et à Malauzat le mardi soir. Assurés par Catherine Declercq, ils proposent de gagner en détente et bien-être.

Lors de la fête du village le 11 septembre 2021, l'association Maya-Yoga a participé à l'organisation de la marche, notamment en offrant une séance d'étirements en fin de parcours. L'association a également pris part aux activités proposées au bénéfice du Téléthon le 4 décembre.



Scrappons

Après une pause forcée de deux ans, c'est avec un grand plaisir que les 14 adhérentes de "Scrappons à St Genès" se retrouvent à la salle polyvalente tous les 15 jours depuis la rentrée de septembre, les projets sont variés et les séances de décembre sont destinées à la préparation de Noël.

Il est rappelé que l'association accueille toutes les personnes intéressées.

Contacts du bureau :

Présidente : Fournier Françoise - 06 74 01 58 23

Secrétaire : Dulac Michèle - 06 59 51 50 41

Trésorière : Chomilier Fabienne - 06 85 72 35 19



Le Relais Assistants Maternels devient Relais Petite Enfance

Conformément à une directive gouvernementale, les RAM prennent désormais la dénomination de Relais Petite Enfance, afin de permettre au public de mieux identifier l'ensemble de leurs missions.

Les Relais Petite Enfance sont les services de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels dont les missions principales sont les suivantes :

- **Participer** à l'information des candidats potentiels au métier d'Assistant Maternel
- **Offrir** aux Assistants Maternels et aux Gardes à Domicile un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles.

Ainsi que : **les conseiller** pour mettre en œuvre les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, prévus par la charte nationale.

Et, **organiser** notamment, des temps d'éveil et de socialisation des enfants accueillis.

- **Faciliter** l'accès à la Formation Continue des Assistants Maternels et des gardes à Domicile.
- **Inform**er sur les possibilités d'évolution de ces métiers.
- **Assister** les Assistants dans les démarches à accomplir en référence aux Articles du Code de l'action sociale et des familles. (Articles : L 421-3 procédure d'agrément et L 421- 4 exercice de l'agrément)
- **Inform**er les parents sur les modes d'accueil du jeune enfant, individuels ou collectifs, présents sur leur territoire.
- **Accompagner** dans le choix d'accueil le mieux adapté à leur besoin.

En application de ces missions, le Relais Petite Enfance de Riom Limagne et Volcans accompagne les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un assistant maternel ou garde à domicile par le biais de rendez-vous téléphonique ou en présentiel dans les bureaux de Riom, Volvic ou Ennezat.

Il accompagne les assistants maternels et gardes à domicile dans leur pratique professionnelle par le biais d'atelier d'éveil, de groupe d'échange de pratiques... et par une programmation riche et variée de projets, conférences...

Voir programmation et planning des ateliers sur : www.rlv.eu

L'ensemble des missions s'effectue en partenariat avec les acteurs du territoire mais aussi avec la PMI et la CAF et oriente des usagers vers le site monenfant.fr.

Le Relais Petite Enfance de RLV est un service public gratuit d'accompagnement des professionnels et des parents ou futurs parents.

Contact : 04 73 67 97 39
Relais Petite Enfance
ram@rlv.eu
2^{ter} Faubourg de la Bade
63200 Riom



Vie associative



Is repetita deuxième saison d'affilée non terminée pour cause de pandémie, mais après plus de neuf mois d'arrêt notre sport favori a pu reprendre ses droits avec d'énorme contrainte (pass sanitaire ou tests PCR obligatoire pour chaque entraînement et matchs officiels ou non des catégories U12 aux seniors, les tout petits ne sont pas encore concernés par ces mesures) qui donnent un surcroît de tâches pour les bénévoles que nous sommes. Mais malgré cela les effectifs sont restés stables et nos deux équipes seniors jouent le haut du tableau dans leur championnat respectifs et l'équipe fanion est toujours qualifié en coupe départementale.

Nous sommes toujours au niveau des jeunes au sein du groupement source et volcan et nous accueillons du mieux possible filles et garçons de 5 à 17 ans sur nos installations avec de nombreux éducateurs.

Le club remercie la municipalité pour son aide ainsi que les habitants de la commune pour leur accueil lors du passage de nos calendriers.

Afin de pérenniser notre école de foot féminin le club souhaiterait réformer une équipe seniors féminine et recherche activement des joueuses pour la saison 2022/2023.

Le club de l'ESV Malauzat vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.

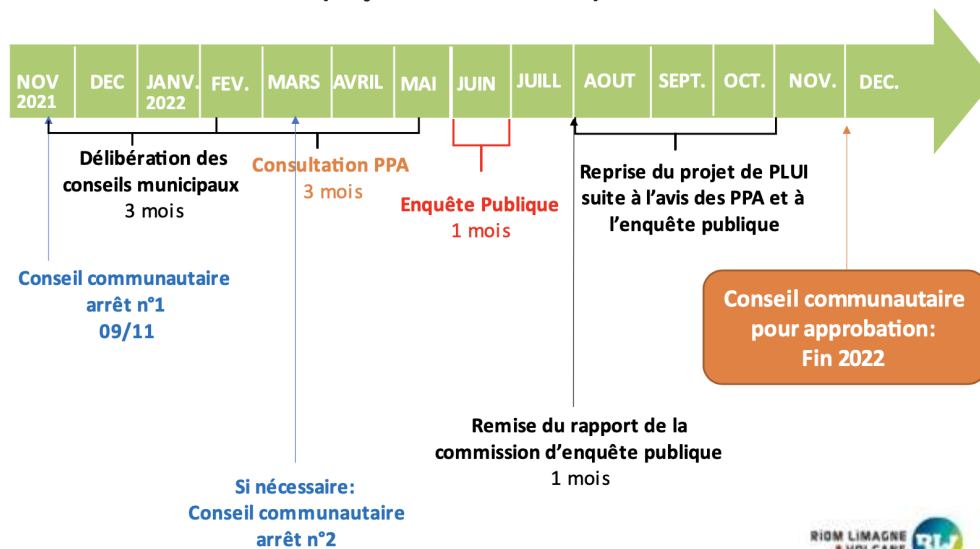
Date à retenir :

05/02/2022 concours de belote
04/06/2022 concours de pétanque
02/07/2022 concours de pétanque
03/09/2022 concours de pétanque
L'assemblée générale du club aura lieu le samedi 26/06/2022 au stade des Beaumes.

Président : Grégory Tuffery 06 60 95 15 70
Secrétaire : Christophe Fayet 06 35 53 72 84
Trésorière : Isabelle Lapierre 06 26 06 12 81
Responsable pôle féminin : Serge Thoully 06 79 35 67 54

Arrêt du Plan local d'Urbanisme intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Riom Limagne et Volcans (PLUi) a été arrêté par le conseil communautaire du 9 novembre 2021, le projet est mis à la disposition des habitants.



La phase « arrêt du projet » ne correspond pas à la fin de la procédure d'élaboration, comme il est indiqué sur le calendrier ci-après :

Les remarques des habitants doivent être formulées pendant l'enquête publique. En cas de courrier ou mail reçu hors de l'enquête publique, la remarque ne pourra pas être prise en compte.

Les dates précises de l'enquête publique seront diffusées sur le site internet de RLV, sur les sites des communes, dans la presse (La Montagne et Le Semeur Hebdo), dans la Newsletter de RLV. Des affiches seront apposées dans toutes les communes du territoire. Les habitants pourront participer à cette enquête par courrier, par mail ou en rencontrant directement les commissaires enquêteurs lors des permanences.

Le PLUi va se substituer à tous les documents d'urbanisme existants

(17 PLU communaux et 1 PLUi sur les 14 communes de l'ancienne communauté de communes Limagne d'Ennezat).

Il tient compte :

- Du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Du Plan Local de l'Habitat (PLH)

Les élus municipaux des 31 communes et les habitants ont été largement associés pendant 2 ans à l'élaboration du PLUi : à ce jour 163 réunions de travail (dont 3 séries de rencontres individuelles avec les communes), cafés-PLUi, vidéos, web-série, rencontres sur les lieux publics (gare, sentier de balades, centre commerciaux... avant la crise sanitaire) ont ainsi été organisés.



Le projet de PLUi traduit les orientations définies dans le PADD, en cohérence avec le PROJET DE TERRITOIRE qui est en cours de validation et orienté autour de 3 ambitions :

- 1/ Vers un territoire affirmant son dynamisme et son attractivité
- 2/ vers un territoire uni dans la diversité
- 3/ vers un territoire engagé pour les générations actuelles et futures

3 idées fortes des avancées du PLUi :

1/ En matière de Transition écologique et préservation de l'environnement

- L'attention portée sur la préservation et la gestion de l'eau efficiente (eau potable, assainissement, cours d'eaux, etc.) : par exemple, les nouvelles aires de stationnement doivent être perméables pour permettre l'infiltration des eaux de pluie (sauf places PMR)
- Protection de la forêt, faune et flore et des espaces naturels : les parcelles classées en ZNIEFF ou en corridor écologique ont été sorties des zones constructibles
- Protection des cônes de vues : les points de vue emblématiques ainsi que les vues plus locales (sur le clocher du village par exemple), sont identifiés dans les orientations et doivent être prises en compte.

2/ En matière d'attractivité et de développement économique

- 58 ha fléchés pour des zones économiques à aménager (déjà présents dans le SCOT) + réserve de 24 ha pour des aménagements à plus long terme (2AU)
- Prévoir l'arrivée de nouvelles entreprises selon les projets politiques actuels : le PADD laisse la possibilité de répondre favorablement et rapidement à l'arrivée d'un projet d'ampleur
- Spécialiser nos zones d'activités et zones commerciales selon des thématiques (avec des règlements) : 6 règlements spécifiques : artisanales, industrielles, marchandes, tertiaires, spécifique au Biopôle, spécifique à Limagrain à Ennezat
- Revitalisation des cœurs de bourgs et transformation des friches : des orientations d'aménagement dédiées à ces secteurs en lien avec le programme d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) (OAP thématique centralité)
- Le moratoire sur l'extension des zones commerciales en périphérie a été intégré au PLUi
- AGRICULTURE : zones et terrains agricoles protégés par le PLUi + thématique de l'eau agricole et de l'irrigation a été intégrée : les bassins de rétention collectifs sont autorisés dans toutes les zones agricoles (24 000 ha au total sur RLV)
- TOURISME : 3 unités touristiques nouvelles qui renforcent des acteurs clés (Vulcania, Volcan de

Le projet présenté correspond aux volontés de développement des communes tout en étant raisonné : les objectifs de développement de chaque commune ont été le point de départ de l'élaboration des zonages et des offres publiques d'achat (OAP). Ainsi, le zonage correspond aux objectifs réels, sans sous-dimensionnement ni surdimensionnement. Pour autant, le projet respecte les objectifs de la récente loi Climat et Résilience (50% de la consommation foncière des 10 années précédentes).

Lemptégy, etc.) : les orientations de ces UTN ont été travaillées avec chaque site et porteur de projet pour être en adéquation avec les projets futurs.

3/ En matière d'accueil de nouvelles populations / habitants

- Anticiper l'arrivée de nouvelles populations jusqu'en 2040 (projection : 76 000 habitants en 2032 ; 81 000 en 2040)
- Logique de mixité sociale (logements sociaux, logements intergénérationnels) : la majorité des projets d'aménagement doit proposer des formes variées : individuel, mitoyen, collectif, ... Au global, chaque commune propose des typologies différentes pour répondre aux besoins de ses habitants, à tous les moments de la vie
- Cadre de vie : zones de jardins dans les villes et de végétalisation : pour contrecarrer la diminution des surfaces dédiées à chaque logement (constat : les tailles de parcelles diminuent), des secteurs de nature en ville ont été identifiés au PLUi : zones de jardin, trames vertes, parcs des maisons bourgeoises préservés. De plus, il est demandé, dans certaines zones, un minimum d'arbres plantés dans chaque parcelle (quand la taille de celle-ci le permet) afin de lutter contre les îlots de chaleur en été
- Harmonisation des constructions (notamment dans le secteur Unesco) : un nuancier a été établi sur tout le territoire. Les couleurs autorisées sont différentes en fonction de chaque unité paysagère avec notamment une spécificité plus poussée dans le secteur chaîne des Puys (Unesco)
- Réduction des surfaces constructibles dans les communes : en adéquation avec les objectifs de développement des communes et surfaces ouvertes à l'urbanisation et en cohérence avec ce qui a déjà été fait dans les récentes révisions des PLU
- Adaptation des surfaces des parcelles pour accueillir les habitants : avec des tailles de parcelles plus variées.

Riom Limagne et Volcans
Service Planification
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
5 mail Jost Pasquier CS 80045
63201 RIOM Cedex
Tél. 04 73 33 88 88

À VOS AGENDAS !

JANVIER

• 15 janvier

Amicale des pétanqueurs de Malauzat - Remise des licences et cartes d'adhérents

• 31 janvier à 19h00

Conseil municipal

FÉVRIER

• 5 février

ESV – Concours de belote

• APE

Carnaval et spectacle

• 28 février à 19h00

Conseil municipal

MARS

• 5 mars

Journée « Nettoyons la nature »

• 12 mars

Amicale des pétanqueurs de Malauzat, concours de belote avec repas le soir

• 19 mars

ESV - Repas le soir

• 28 mars à 19h00

Conseil municipal

AVRIL

• 3 avril

APE – Brocante

• 10 avril

Élection présidentielle – 1^{er} tour

• 24 avril

Élection présidentielle – 2^e tour

• 30 avril

Amicale des pétanqueurs de Malauzat Concours de pétanque et repas le soir

• 25 avril à 19h00

Conseil municipal

MAI

• 8 mai

APE - Opération petits déjeuners par les enfants de l'école.

• 8 mai à 11h00

Cérémonie

• 30 mai à 19h00

Conseil municipal

JUIN

• 4 et 5 juin

Amicale des pétanqueurs de Malauzat Voyage BEZIERS / NARBONNE

• 4 juin

ESV – Concours de pétanque

• 12 juin

Élection législative – 1^{er} tour

JUIN

• 19 juin

Élection législative – 2^e tour

• 26 juin

ESV – Assemblée générale

• 27 juin à 19h00

Conseil municipal

JUILLET

• 2 juillet

APE - Kermesse de l'école + Baptême de l'air en avion CM2.

• 2 juillet

ESV – Tournoi de football

• 14 juillet à 11h00

Cérémonie

• 25 juillet à 19h00

Conseil municipal

AOÛT

• 29/08 à 19h00

Conseil municipal

SEPTEMBRE

• 3 septembre

ESV – Concours de pétanque

• 10 septembre

Malauzat en fête

• Amicale des pétanqueurs de Malauzat

Concours de pétanque + Repas

• 26 septembre à 19h00

Conseil municipal

OCTOBRE

• CCAS

Semaine bleue

• Octobre ou novembre

Amicale des pétanqueurs de Malauzat Assemblée Générale

• 24 octobre à 19h00

Conseil municipal

NOVEMBRE

• Association des Jardins de Jeanne et Clémence

Soirée dédiée aux soldats morts pour la France.

• 11 novembre à 11h00

Cérémonie

• 21 novembre à 19h00

Conseil municipal

DÉCEMBRE

• 3 et 4 décembre

Téléthon

• 12 décembre à 19h00

Conseil municipal